2007-03287/

Communiqués archivés de BAnQ

La Bibliothèque nationale du Québec accueillera prochainement deux usagers au sein de son conseil d'administration

Montréal, le 5 août 2005 – Pour la première fois de son histoire, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) accueillera prochainement deux de ses abonnés, un résident de Montréal et un autre de l'extérieur de la Ville, au sein de son conseil d'administration pour représenter les usagers de l'institution.

La *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec* stipule en effet que deux postes sont réservés aux représentants des usagers de la BNQ parmi les quinze membres du conseil d'administration de l'institution. Il avait été convenu que l'élection aurait lieu après l'ouverture de la Grande Bibliothèque et la confection subséquente d'une liste d'abonnés en règle de la BNQ. L'institution compte actuellement près de 140 000 abonnés.

Le mandat des deux usagers élus au conseil d'administration sera de deux ans et pourra être renouvelé une fois. Pour cette première élection, le mandat de l'usager résident de la Ville de Montréal sera exceptionnellement d'une année. Ainsi, une élection pourra avoir lieu tous les ans pour combler, en alternance, l'un des deux postes réservés aux usagers.

Tous les abonnés en règle depuis trois mois (soit au plus tard le 20 juin 2005 dans le cadre de la présente élection) pourront proposer leur candidature à l'un des deux postes, selon leur lieu de résidence. Les candidats devront avoir plus de 18 ans. Tout abonné en règle sera apte à voter (une seule fois et pour un seul poste, selon son lieu de résidence).

Une section spéciale d'information a été mise en ligne sur le portail Internet de la BNQ. On y trouvera notamment le règlement d'élection, le bulletin de mise en candidature, la déclaration du candidat, la fiche d'information à remplir par les candidats, la liste des candidats admissibles, le bulletin de vote et, à terme, les résultats du vote.

© Gouvernement du Québec, 2007